

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 novembre 2020

Date de la convocation : 04/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD.

OBJET : **COHESION SOCIALE – Emploi Insertion** : conventions d'objectifs et de moyens 2020 Mission Locale Isère Rhodanienne et Mission Locale Rhône Sud

Rapporteur : Charles TODARO

Note de synthèse

Depuis la création de Vienne Condrieu Agglomération, 2 missions locales interviennent sur le territoire de l'EPCI, la Mission Locale Isère Rhodanienne et la Mission Locale Rhône Sud. L'agglomération est membre des deux Conseils d'Administration et participe financièrement au fonctionnement des structures. Cette participation est actée dans le cadre de deux conventions annuelles d'objectifs et de moyens. Les conventions reprennent les missions principales des missions locales qui sont l'accueil et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans toutes les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Une priorité est toutefois donnée à l'insertion professionnelle au travers notamment du PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) et la Garantie Jeune.

La Mission Locale Isère rhodanienne intervient sur les 18 communes iséroises de l'Agglomération et la Mission Locale Rhône Sud sur les 12 communes rhodaniennes. Cette répartition suit les territoires d'interventions des agences de Pôle Emploi de Vienne et de Givors.

Les financements sont définis suivant le nombre d'habitants sur le territoire.

Pour la Mission Locale Isère Rhodanienne, le taux par habitant est voté par son Conseil d'Administration. Pour 2020 celui-ci s'élève à 1.53€ (montant identique depuis plusieurs années)

Pour la Mission Locale Rhône Sud, la participation financière est votée annuellement par la collectivité à laquelle on retranche la valorisation en nature des locaux mis à disposition à Condrieu. Pour 2020, la valorisation de l'apport en nature s'élève à 4 020€ (bureau + fluides + accueil).

Pour 2020, il est proposé :

- d'appliquer le même taux par habitant aux 2 structures soit 1.53€ par habitant

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission emploi insertion du 5/11/2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les conventions d'objectifs et de moyens des Missions Locales Isère Rhodanienne et Rhône Sud.

DÉCIDE le versement de la subvention financière à la Mission Locale Rhône Sud pour 26 830€
(20 163 habitants*1.53-4020€)

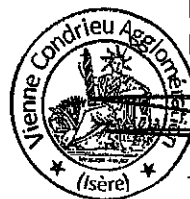
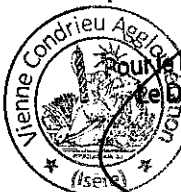
DÉCIDE le versement de la cotisation à la Mission Locale Isère Rhodanienne de 108 550€
(70 947 habitants * 1.53)

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 10 novembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 13 NOV. 2020
et a été publiée le 13 NOV. 2020

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry KOVACS